

**L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures**, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

Etaient présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

Etaient absents représentés : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

Etaient excusés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

**Membres en exercice : 16**

**Membres présents : 10**

**Suffrages exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération N°2022-02-25**

#### **Création d'un poste non permanent d'animateur LIFE Artisan et du contrat de projet associé**

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et ses articles 3-1° et 3-4;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;*

*Considérant révision du SAGE EGma et le sujet des solutions fondées sur la nature dont l'agro-écologie, largement présentes dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027;*

*Considérant la feuille de route de l'agence de l'eau sur la stratégie de gestion quantitative de l'eau ;*

*Considérant que le projet LIFE Artisan prévoit un accompagnement du bureau d'études Solagro dans la promotion de l'agroécologie sur le territoire pour une durée d'un an ;*

*Considérant la décision de la CLE du SAGE Estuaire, d'engager une animation spécifique dans le cadre du projet LIFE ARTISAN et d'en confier le pilotage au SMIDDEST,*

*Considérant que pour la réalisation du projet précédemment exposé, la création d'un emploi non permanent de Chargé.e de mission, relevant de la catégorie A à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 1, II° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 , est nécessaire;*

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

**Article 1.** De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, un poste non permanent de catégorie A à temps complet de chargé.e de mission « Life Artisan » pour réaliser le projet idoine pour une durée minimale de un an ;

**Article 2.** De pourvoir à ce poste par un contrat de projet d'animateur Life Artisan ; la rémunération s'effectuera en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, dépense imputée au Budget Annexe Eau.

**Article 3.** D'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et du recrutement afférant ;

**Article 4.** D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour le poste, des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du FEDER.

**Article 5.** D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

**EXTRAIT DU PROCES  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le **VERBAL**   
ID : 033-253306310-20220323-2022\_02\_25B-DE

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022

La Présidente  
Françoise DE ROFFIGNAC

**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
2 rue St Simon - 33000 BLAYE  
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 310 00058

